

PRL LE GRAND BLEU

Avis aux copropriétaires

A partir de janvier 2020, nous ne pourrons plus brûler les déchets verts sur le parc, nous allons devoir faire l'acquisition d'un broyeur à branches.

Afin de ne pas détériorer ce matériel, nous vous demandons de ne plus déposer de bois de construction (planches, bois de charpente etc...) dans la zone « déchets verts ».

Nous sollicitons l'ensemble des copropriétaires pour ne plus déposer leurs encombrants (métaux, plastiques et autres déchets) sur le parc, et de bien vouloir les emporter en déchetterie.

Merci de respecter ces consignes.